

CONCOURS PHOTO



Calendrier municipal 2021
10^e édition

Le concours s'adresse à tous les citoyens de la Ville de Rivière-Rouge.
Un membre du comité de sélection ne peut participer à ce concours.

Chaque participant atteste être l'auteur et l'unique titulaire du droit d'auteur de la ou des photographies présentées.

Chaque participant atteste avoir obtenu le consentement des personnes apparaissant sur les photos et dégage la Ville de Rivière-Rouge de toute poursuite qui pourrait être intentée à la suite de la publication des photos soumises dans le cadre de ce concours.

Les photographies doivent avoir été prises sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge.

Les photos inscrites au concours doivent nous parvenir par courriel à l'adresse suivante : tech.developpement@riviere-rouge.ca
Vous devez inscrire le nom et le numéro de téléphone du photographe ainsi qu'une brève description de l'endroit où a été prise la photo.

Les photographies numériques doivent avoir une haute résolution soit 300 dpi pour un format 8 x 10 et être en format paysage.

En participant au concours photos de la Ville de Rivière-Rouge, j'accepte que celle-ci l'utilise à des fins de publicité, promotion ou autres, s'il y a lieu.

LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION AU CONCOURS EST LE 30 SEPTEMBRE 2020 À 16 H

Le comité de sélection fera une présélection des photos pour l'exposition qui aura lieu à la bibliothèque municipale L'Annonciation/Marchand du 6 au 17 octobre 2020.

Durant l'exposition, le public est invité à donner leur avis sur leur coup de cœur.

Après l'exposition, le comité de sélection déterminera les photos à inclure au *Calendrier municipal* pour l'édition 2021. L'avis du public sera pris en considération en tenant compte que chaque mois devra être représenté. Au cours de la sélection des photographies, il sera également pris en compte que les trois secteurs de la Ville de Rivière-Rouge se doivent d'être représentés.